



CESAB
CENTRE DE SYNTHÈSE ET D'ANALYSE
SUR LA BIODIVERSITÉ



Appel conjoint Cesab-CeMEB

CESABATIC : Invitation de chercheurs étrangers séjour courte durée (2-3 mois)

Contact

cesab@fondationbiodiversite.fr
cemeb-soumission@umontpellier.fr

Le Cesab et le LabEx CeMEB proposent de financer l'accueil de deux chercheurs au sein du Cesab pour des séjours de courte durée (2 mois minimum – 3 mois maximum).

Le Centre de Synthèse et d'Analyses sur la Biodiversité (Cesab) est une structure de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). Ce centre finance et accueille des groupes de chercheurs internationaux qui travaillent sur une meilleure utilisation des données, informations et connaissances existantes afin de favoriser des approches théoriques et synthétiques dans la recherche sur la biodiversité. Le Cesab est situé à Montpellier depuis 2019.

Le LabEx CeMEB (Centre Méditerranéen de l'Environnement et de la Biodiversité) regroupe un ensemble de dix unités de recherche (voir annexe) de la région de Montpellier. Les recherches s'intéressent à la dynamique et au fonctionnement de la biodiversité et des écosystèmes dans un contexte de changements environnementaux marqués, induit en particulier par les activités humaines.

Objectifs et éligibilité

Ce dispositif de financement concerne des chercheurs ou professeurs, reconnus pour avoir contribué significativement aux avancées dans leur domaine de recherche.

Les candidats devront:

- Proposer un article de synthèse à publier dans une grande revue internationale d'écologie et d'évolution. Le projet devra porter sur l'un des principaux thèmes de recherche du CeMEB (voir annexe) et s'inscrire dans le cadre des travaux du CESAB (voir annexe) ;
- Réaliser le travail avec un co-PI appartenant à l'une des unités de recherche LabEx du CeMEB (<http://www.labex-cemeb.org/en/umr>);
- Consacrer l'essentiel de leur temps passé à Montpellier à la rédaction de leur article ;
- Donner au moins une conférence dans le cadre du cycle de conférences CeMEB ;
- Prévoir éventuellement d'autres activités et actions collaboratives pendant leur séjour.

Les candidats ne peuvent pas être membre d'un groupe CESAB en cours. Ils doivent être titulaire de leur doctorat depuis plus de dix ans, et ne pas avoir résidé ou exercé leur activité (carrière académique, programme de recherche, etc.) en France pendant plus de douze mois au cours des trois dernières années précédant la candidature.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées au regard des critères suivants :

- 1 - Pertinence du sujet scientifique et ambition du projet
(Intérêt du sujet scientifique et positionnement vis à vis de l'état de la technique, ambition scientifique et définition claire des livrables)
- 2 - Qualité de la méthode et opérationnalité du projet
(Cohérence entre objectifs et moyens, qualité et clarté du plan de travail, expertise du scientifique invité)
- 3 - Adéquation du projet avec les objectifs du Cesab
- 4 - Valeur ajoutée de la collaboration pour la communauté scientifique locale, et des interactions au-delà de celles établies avec le co-PI

Montants alloués et modalités de financement

Les visites d'une durée maximum de 3 mois (et minimum de 2 mois) seront financées entre Septembre 2020 et Juin 2021. Le financement comprend pour chacune :

- L'hébergement à hauteur de 33€ par jour (environ 1000 € par mois)
- Les per diem pour la nourriture à hauteur de 33 € par jour (soir environ 1000 € par mois)
- Les coûts de transport à hauteur de 1300 €
- Les frais d'abonnement de transport local à hauteur de 54 € par mois

Les chercheurs seront basés dans les locaux du CESAB à Montpellier où un bureau leur sera mis à disposition (5 rue de l'École de Médecine, Montpellier). Ils y trouveront l'environnement nécessaire pour mener des analyses qui répondent aux grands défis scientifiques de la recherche sur la biodiversité. Ils auront l'opportunité d'interagir avec les post-doctorants, le data-analyste et les groupes de synthèse du Cesab, ainsi qu'avec les unités de recherche du CeMEB.

A noter :

- Le Cesab organisera le voyage du chercheur
- Le Cesab versera une avance au chercheur pour l'hébergement tous les mois (le chercheur devra présenter un justificatif/facture de loyer à la FRB)
- Le Cesab versera une avance au chercheur pour les per diem tous les mois (certains justificatifs pourront être réclamés par la FRB)
- Ni le CeMEB ni le Cesab ne sont responsables de l'obtention du visa du chercheur
- Les visites ne pourront être planifiées ni en juillet ni en août
- Le séjour pourra être scindé en deux périodes, sous réserve que le chercheur prenne en charge les coûts de transport additionnels générés.

Conditions générales

- Les candidats acceptent les conditions CeMEB-Cesab
- Les candidats s'engagent à mentionner le financement du LabEx CeMEB et du Cesab dans toute publication scientifique concernée avec le libellé suivant : « Avec le soutien du LabEx CeMEB, un programme ANR "Investissements d'avenir" (ANR-10-LABX-04-01) et le centre de synthèse Cesab de la Fondation française pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). »
- Les candidats s'engagent à envoyer un court rapport (2 pages maximum) dans les 3 mois suivant la fin de leur séjour à Montpellier ;

Calendrier

09/12/2019 to 12/03/2020 : dépôt des candidatures

15/05/2020 : annonce des résultats

Accueil des chercheurs prévus entre septembre 2020 et juin 2021

Procédure de candidature

Le dossier de candidature (formulaire à télécharger) signé par le candidat, le co-PI local, et le directeur de l'unité de recherche du co-PI, doit être envoyé par mail sous forme d'un document word ou pdf unique à cesab@fondationbiodiversite.fr et cemeb-soumission@umontpellier.fr avant le 12 mars 2020 (13:00 heure française)